

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 320/6 L portant approbation des comptes administratifs du Service local Exercice 1962

n° 320/6 L

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCALDate de publication
3 octobre 1966Numéro JO
n° 2 du 01/02/1967Date du numéro
1 février 1967

TEXTE INTÉGRAL

Sont approuvés les arrêtés n°° 885 et 886 du 26 juin 1964 portant règlement provisoire, respectivement, du budget local et du budget annexe du Port de 'Djibouti pour l'exercice 1963. À. — BUDGET LOCAL Les recettes réalisées et les dépenses ordonnancées au titre du budget local pour l'exercice 1963 sont arrêtées définitivement comme suit : Recettes réalisées.....1.707.200.991 Dépenses ordonnancées.....1.636.994 192 D'où un excédent des recettes sur les dépenses de. 70.206.799 Entièrement versé à la Caisse de Réserve. Compte tenu de cette opération la situation de la Caisse de Réserve se présente ainsi qu'il suit : Avoir au le juin 1963.....88.781.557 Prélèvements autorisés par : Dél. 464 50.000.000 Dél. 490 25.000.000 Dél. 25/6 L 3.000.000 Dél. 62/6eL 6.000.000 84.000.000 4.781.557 Versements après clôture et arrêté des comptes de l'exercice 196370.206.799 Avoir au 31 mai 1964.....74.988.356 Se décomposant en : — rentes sur l'Etat.....1.417.391 — numéraire.....73.570.965 B. — BUDGET DU PORT Les recettes réalisées et les dépenses ordonnancées au titre du budget annexe du Port pour l'exercice 1963 sont arrêtées définitivement comme — suit : Recettes réalisées.....528 063 717 Dépenses ordonnancées.....521.045.214 D'où un excédent de recettes sur les dépenses.....7 018 508 La situation des fonds spéciaux du port se présente comme Suit au 31 mai 1964 :

I. Fonds de roulement : Avoir au 1er juin 1963.....25.000.000

Prélèvements autorisés par: -délibération 324.....859.009 — Aco. groupe électrogène.....1.170.000 — délibération-n 38.....15.000.000 7.971.000 II. Fonds 'de renouvellement : Avoir au 1er juin 1963.....40.374.031 Modification du plafond (délib. n° 38).....15.000.000 55.374.031 Prélèvements autorisés par : — délib. n° 459.....30.600.000 — délib. n° 66.....15.700.000 9.074.031 Versement clôture 1963.....7.918.503 16.992.534 III. Fonds de réserve : Avoir au 1er juin 1963.....29 718 179 Prélèvement autorisé par décision n° 459.....10.900.000 17.818.179